

On n'achève plus les chevaux

They shoot horses, don't they?

Vanina Deneux-Le Barh



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/gc/15324>

DOI : [10.4000/gc.15324](https://doi.org/10.4000/gc.15324)

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2020

Pagination : 19-39

ISBN : 978-2-343-23093-1

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Vanina Deneux-Le Barh, « On n'achève plus les chevaux », *Géographie et cultures* [En ligne], 115 | 2020, mis en ligne le 08 avril 2021, consulté le 09 décembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gc/15324> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.15324>

On n'achève plus les chevaux

They shoot horses, don't they?

Vanina Deneux-Le Barh

- 1 Le 19 décembre 2018, le journaliste Hugo Clément publie sur le site de média en ligne Konbini une vidéo intitulée *La triste fin des chevaux de course* (1)¹. Il reprend et commente des images tournées par l'association abolitionniste L214 à l'abattoir d'Équevillon. Ce reportage n'est pas une diatribe contre les conditions d'abattage puisqu'il est reconnu que dans cet abattoir la réglementation est respectée. C'est l'idée même d'abattage des animaux et de consommation de viande de cheval qui est fustigée. Cette contestation fait suite aux campagnes « Le cheval, ça ne se mange pas ! » menées par la fondation Brigitte Bardot depuis 1994 (2). Les deux associations s'insurgent contre l'envoi de chevaux à l'abattoir après que ceux-ci aient effectué une carrière en courses ou en centres équestres. Cette dénonciation du sort des chevaux a un écho d'autant plus ample que le cheval est le troisième animal préféré des Français (3) et que l'équitation est le quatrième sport le plus pratiqué dans le pays (IFCE, 2019). Sur la scène médiatique, les associations de protection animale et les groupes antispécistes réactivent le haut statut symbolique du cheval qui avait fait de l'hippophagie une pratique honteuse et immorale (Leteux, 2005). Entrepreneurs de morale (Becker 1985), ils utilisent le registre du « dévoilement » comme dispositif de sensibilisation du public (Traini, 2011 ; Régnier et Héas, 2020). Ils mettent en cause la légitimité et le mandat professionnel de ceux qui travaillent au quotidien avec les chevaux, en édifiant un système normatif qui se revendique plus éthique envers les animaux. L'un des objectifs est de modifier le statut du cheval en le faisant entrer dans la catégorie des animaux de compagnie (4), ce qui supposément obligerait les professionnels à lui assurer une meilleure prise en compte de sa retraite et de sa fin de vie.
- 2 Dans ce contexte, la remise en cause de la destination bouchère des chevaux bouleverse-t-elle véritablement le secteur équin quant à la gestion de la réforme des chevaux ? Quelles sont les considérations qui entrent en jeu dans les représentations et les pratiques de gestion de la sortie du travail des animaux ?
- 3 L'objectif de l'article est double. En m'appuyant sur la théorie maussienne du don, mobilisée dans le champ des relations entre humains et animaux par Porcher (2002), je

souhaite montrer que d'une part l'engagement des professionnels envers les animaux est intrinsèquement doté d'un sens moral qui se formule en d'autres termes que celui de la conception animaliste. D'autre part, la question du statut de l'animal qui est une construction juridique abstraite ne prévaut ni aux prises de décision ni aux stratégies des professionnels quant à la retraite et la fin de vie des chevaux.

- 4 Pour soutenir ce propos, je présenterai un état des lieux de la fin de vie des équidés, à l'échelle du territoire français. Puis, j'exposerai les résultats de l'analyse du discours de cent huit individus ayant une activité professionnelle en lien avec les chevaux, concernant leurs représentations et leurs pratiques relatives à la sortie du travail et à la fin de vie de leurs animaux.

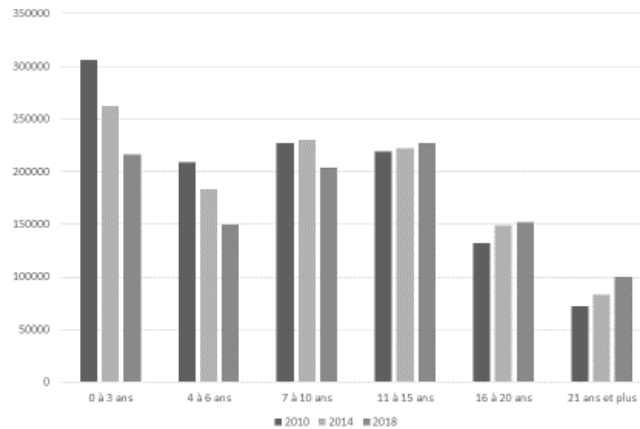
Une fin de vie plurielle et réglementée

- 5 La présentation s'appuie sur les données de l'Observatoire Économique et Social du Cheval (OESC) (5) qui est une antenne de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) et sur les textes législatifs européens (6) qui constituent le cadre référentiel commun minimum à l'ensemble des États membres.

Un cheptel équin qui se réduit et qui vieillit

- 6 Durant la décennie 1960, en France, le cheptel équin régresse de 59 % passant de 2,2 millions de têtes à un peu plus d'un million d'individus en 2019 (Dornier, 2019). 83 % du cheptel est composé de chevaux et poneys de sports et de loisirs, 7 % de chevaux de trait et 10 % d'ânes. La carrière théorique d'un équidé s'organise autour de quatre grandes phases : l'élevage de la naissance à environ 3 ans ; l'apprentissage de 4 à 6-7 ans ; l'activité et les possibles reconversions entre 7 et 15-20 ans ; au-delà, la retraite puis la fin de vie. L'espérance de vie moyenne est estimée à environ 25 ans. Le secteur hippique se distingue par une précocité de l'apprentissage et de l'activité puisque les chevaux débutent leur carrière à 2 ans et la terminent aux alentours de 5 ans chez les galopeurs et de 10 ans chez les trotteurs. En France, à tout moment, sauf mesure dérogatoire, l'animal peut être envoyé à l'abattoir pour cause, par exemple, de dangerosité pour l'homme ou pour ses congénères, de sous performance sportive ou productive, ou pour éviter de supporter le coût économique de sa réforme.² La retraite d'un équidé dure en moyenne 11 ans ; pour le propriétaire, le coût annuel moyen s'élève à 1 050 euros hors frais vétérinaires, auxquels s'ajoutent les frais éventuels d'euthanasie et ceux de destruction du corps (Dornier, 2015).
- 7 L'analyse de l'évolution de la population équine sur la période 2010-2018 (illustration 1) indique une baisse des naissances et un vieillissement du cheptel. La population de chevaux de moins de 10 ans a diminué de 20 % alors que celle des plus de 20 ans a augmenté de 30 %. En 2016, selon l'OESC, les équidés retraités constituaient 16 % du cheptel. Ces éléments – corroborés par les données statistiques quant à la gestion de la fin de vie (illustration 2) – montrent l'attention portée à la retraite des chevaux. La baisse du nombre de chevaux envoyés à l'abattoir est notable et semble être corrélée la baisse de l'hippophagie.

Illustration 1 – Évolution du cheptel équin par tranche d'âge entre 2010 et 2018



Source OESC

Illustration 2 – Évolution du nombre d'équidés abattus, équarrisés ou incinérés entre 2010 et 2018



Source : OESC, Horsia

La petite histoire contrariée de l'hippophagie en France

- 8 Poplin (1992), Leteux (2005), Digard (2007), Lizet (2010), Roche (2015) évoquent l'histoire mouvementée de l'hippophagie en France. Hormis en temps de famine, la viande de cheval était répugnée, et ce quelle que soit la catégorie sociale des individus. À partir de 1850, le statut de cette viande évolue sous l'impulsion des associations de protection animale et des communautés scientifique et médicale. Pour E. Decroix, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort et président de la SPA, l'hippophagie revêt une dimension éthique qui permet de libérer de la souffrance des chevaux trop vieux ou

n'ayant plus d'utilité pour l'homme. En 1866, l'hippophagie est légalisée en France. Cependant, le caractère honteux de cette viande demeure : tout le monde n'en mange pas – elle est d'abord envisagée pour les nécessiteux – et sa distribution emprunte un autre circuit avec la création de boucheries spécialisées (Lizet, 2010). L'idéographie de la viande – exposition des têtes, os, voire corps – ne s'applique pas au cheval (Poplin, 1992). Au début du XX^e siècle, l'hippophagie progresse, mais reste circonscrite sociologiquement et géographiquement aux bassins ouvriers. Après 1950, la mécanisation a raison du travail avec les chevaux de trait. Afin de sauvegarder les neuf races de trait nationales, plusieurs campagnes de promotion de la viande de cheval sont lancées (Lizet, 2010). La production de chevaux lourds, notamment de laitons, est exportée, car contrairement aux Italiens, par exemple, qui apprécient la viande rosée, les Français préfèrent la viande rouge, celle des animaux de réforme.

- 9 En 1963, plus de 385 000 équidés étaient abattus pour la consommation humaine ; en 2019, leur nombre n'atteint plus que 7 980 individus soit une baisse de presque 98 % et les équidés ne représentent plus que 0,2 % de la viande consommée en France (Heydemann, 2019). Ce déclin questionne la pérennité de cette consommation, d'autant que les associations de protection animale et celles de la cause animale mènent des actions lobbyistes auprès des politiques afin d'y mettre un terme. La Fondation Brigitte Bardot (FBB) a été la première association à œuvrer pour l'abolition de cette pratique, dans les années 1990, en menant de très nombreuses campagnes médiatiques en France et au Parlement européen (2). La dernière proposition de loi en la matière a été déposée en mars 2019 par la sénatrice, S. Joissains (9).

Abattoir ou pas abattoir, tel est l'enjeu de la case à cocher

- 10 Du fait de leur statut d'animal de rente, tous les équidés peuvent entrer dans la chaîne alimentaire humaine. Ce n'est qu'au fil de leurs activités, ou au gré de leurs propriétaires qu'ils peuvent être exclus de la finalité bouchère. Après plusieurs scandales sanitaires – dont celui de 2013 où de la viande de cheval a frauduleusement remplacé celle de bœuf dans la composition de lasagnes surgelées – l'Union européenne a renforcé la traçabilité des équidés afin de sécuriser la chaîne alimentaire. Le règlement d'exécution (UE) n° 2015/262 relatif aux méthodes d'identification des équidés précise les conditions d'admission des équidés en abattoir ; quatre cas les écartent :
- Les animaux identifiés tardivement ;
 - Ceux accompagnés par un document d'identification de remplacement ou un duplicata ;
 - Ceux ayant reçu des traitements médicamenteux particuliers³ ;
 - Ceux exclus de la chaîne alimentaire par volonté de leur propriétaire. Dans ce cas, la partie II du feuillet « suivi des traitements médicamenteux » contenu dans le passeport de l'animal doit être remplie, cette pratique est surnommée « la case à cocher ». Au cours de sa carrière, le cheval peut changer plusieurs fois de propriétaires⁴. Si l'un d'eux décide de « cocher la case », il impose aux éventuels propriétaires suivants de se conformer à cette volonté et d'assumer la retraite et la fin de vie du cheval, car celui-ci est exclu irrévocablement de la consommation humaine et animale.
- 11 Après sa mort, le corps de l'animal est destiné à l'équarrissage ou à l'incinération. Le règlement impose au propriétaire ou au détenteur de l'équidé d'effectuer la déclaration

de la mort de l'animal auprès d'un système centralisé. Pour la France, le Système d'Informations Relatifs aux Equidés (SIRE) est géré par l'IFCE (7).

La fin de vie en dehors de l'abattoir : équarrissage ou incinération

- 12 En France, l'obligation pour le propriétaire de détruire le corps de son animal mort est applicable depuis 1898. Quatre procédés sont acceptés : équarrissage, combustion, enfouissement et naturalisation, mais l'article L226-2 du code rural interdit l'enfouissement de tout animal de plus de 40 kg sous peine d'amende.
- 13 Pour les équidés morts en 2019 (hors abattage), l'OESC estime qu'environ 70 % ont été euthanasiés⁵. Jusqu'à la loi n° 2008-1425, le service d'équarrissage était une mission de service public, puis, les filières animales ont dû se regrouper en associations dites Animaux Trouvés Morts (ATM), pour négocier avec les sociétés d'équarrissage, les tarifs d'enlèvement des cadavres. Pour la filière équine, il s'agit de l'ATM-ANGEE (CGAAER, 2014). L'équarrissage est le mode de destruction des cadavres d'équidés le plus appliqué (illustration 2). En 2020, son coût varie de 20 à 800 € suivant l'âge, le poids et le lieu d'enlèvement (10).
- 14 L'article 2 de l'arrêté du 4 mai 1992 autorise seulement la crémation des animaux de compagnie. Adossé au règlement CE n° 1969/2009, l'arrêté du 17 juillet 2009 fait exception en autorisant l'incinération des équidés. En 2020, un seul opérateur propose un service de crémation : Horsia, un segment d'Incineris le leader français de la crémation des animaux de compagnie appartenant à la Compagnie des vétérinaires. À l'automne 2015, Horsia sur son site internet promouvait l'incinération ainsi : *« L'équarrissage consiste en la transformation industrielle des corps. L'animal est d'abord dépecé, la peau et les os retirés pour les réduire en farines animales, ce qui constitue un traitement inacceptable pour tout propriétaire. L'incinération offre alors une alternative plus respectueuse du corps de l'animal décédé. Elle permet au propriétaire d'éviter le traumatisme lié aux pratiques de l'équarrissage »* (Deneux, 2015, p. 29).⁶ En 2020, au regard des coûts d'équarrissage, ceux de la crémation demeurent très élevés, entre 570 et 1 650 €, auxquels s'ajoutent les frais de rapatriement du corps au crématorium, entre 223 et 759 € (11).
- 15 Bien que l'incinération des équidés ait été légalisée en 2011, les chiffres communiqués par Horsia ne sont fournis que pour la période 2015-2018.⁷ En 2015, l'incinération représentait 1,12 % du traitement des cadavres d'équidés hors abattoirs. Ce taux augmente à 2,33 % en 2018. Au total, alors que le nombre de chevaux abattus pour la consommation humaine diminue de 46 % sur la période étudiée, l'équarrissage et l'incinération progressent respectivement de 21 et 60 %. Les éléments statistiques (illustration II) indiquent un faible taux d'abattage des chevaux en France, par conséquent une gestion accrue de la sortie du travail et de la mort des équidés.
- 16 Pour les opposants à la destination bouchère des équidés, la solution de la case à cocher est une avancée majeure. Néanmoins, le plus sûr moyen, selon eux, est encore de transformer le statut des équidés d'animal de rente en celui d'animal de compagnie. Ainsi, la première proposition de loi est déposée, en 2010, par le député L. Luca, administrateur de la FBB (*France Soir*, 2010) (8). Rejetée, la loi est soumise à l'identique en 2013 et 2018 par le député N. Dupont-Aignan soutenu par une campagne de presse nationale payée par la FBB (8)(4). L'argumentaire repose sur la comparaison des relations anthropocanines et des relations anthropoéquines aboutissant à une absence

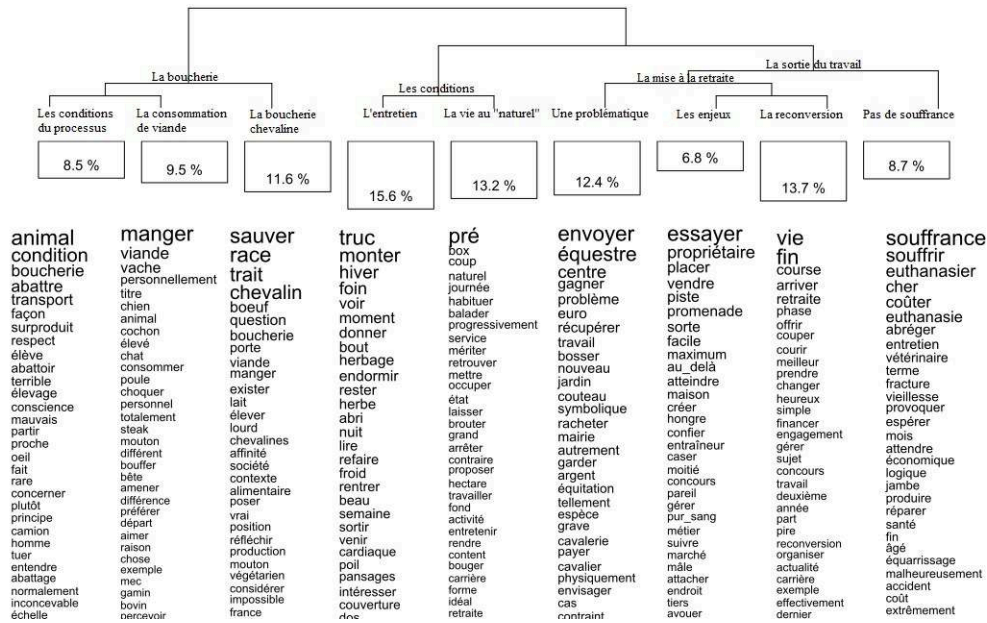
de différenciation entre le chien et le cheval dans leurs relations de vie et de travail avec les humains, si ce n'est celle du statut et des prérogatives juridiques qui lui sont associés.

- 17 Ces propositions de loi et l'appareillage réglementaire tant national qu'europpéen rendent compte de l'ambivalence voire du glissement du statut du cheval de l'animal de rente à l'animal de compagnie. Quant aux données statistiques, elles mettent au jour l'existence d'une gestion de la retraite qui prévaut l'abattoir, témoignant du fait qu'y envoyer d'un équidé ne va pas – plus de soi. Faut-il pour autant voir un lien entre les deux phénomènes ? Est-ce que le recul de l'abattage des chevaux est le signe d'une considération du cheval comme un animal de compagnie ? Nous allons voir que pour les professionnels du cheval, il n'en est rien.

Matériau et méthodes pour analyser les modalités de la sortie du travail des chevaux

- 18 Ma recherche doctorale s'inscrit dans une sociologie des relations de travail entre humains et animaux (Porcher, 2014, 2017 ; Porcher et Estebanez, 2019). Je m'intéresse aux relations de vie et de travail anthropoéquines dans le domaine strictement professionnel. Cent huit entretiens semi-directifs d'environ une heure chacun ont été réalisés, enregistrés et retranscrits. L'échantillon est constitué de professionnels des sports équestres et hippiques, de l'écologie (travaux cantonniers, agricoles...), du lien social (spectacle, soin, police...) et transverse (vétérinaires, maréchaux ferrants, entreprises d'équipement...).
- 19 Les thèmes de la grille d'entretien abordent l'engagement des humains dans le travail avec les équins ; l'engagement subjectif des chevaux dans le travail et sa reconnaissance ; l'organisation et les conditions de vie et de travail des chevaux ; leur carrière ; la figure idéale typique de l'homme de cheval. Les résultats présentés dans cet article concernent les thématiques de la sortie du travail et de la fin de vie des chevaux.
- 20 Du fait de leur grand nombre, les entretiens ont été codés afin d'être traités par le logiciel de lexicométrie Iramuteq. Il a pour fonction de repérer la répartition des fréquences d'apparition de catégories sémantiques dans des segments de textes et il établit une classification hiérarchique descendante selon de la méthode Reinert (Marty *et al.*, 2013). Les mondes lexicaux repérés par Iramuteq sont le résultat d'une sémantique produite par des représentations sociales (Ratinaud et Marchand, 2015).
- 21 Lors des premiers entretiens, la question de la destination bouchère des équidés n'était jamais spontanément abordée par les enquêtés. C'est pourquoi, après une dizaine d'interviews, j'ai décidé de poser clairement la question afin d'appréhender les raisons de ce silence.
- 22 Pour le présent article, j'ai regroupé les thématiques « sortie du travail » et « boucherie », dans un sous-corpus analysé par Iramuteq, d'où la première segmentation du dendrogramme (illustration 3). En laissant les valeurs par défaut du logiciel, la classification hiérarchique descendante fait état de 9 classes terminales. Pour chaque classe, une partie du lexique (par ordre décroissant du χ^2 de liaison aux classes) est donnée.

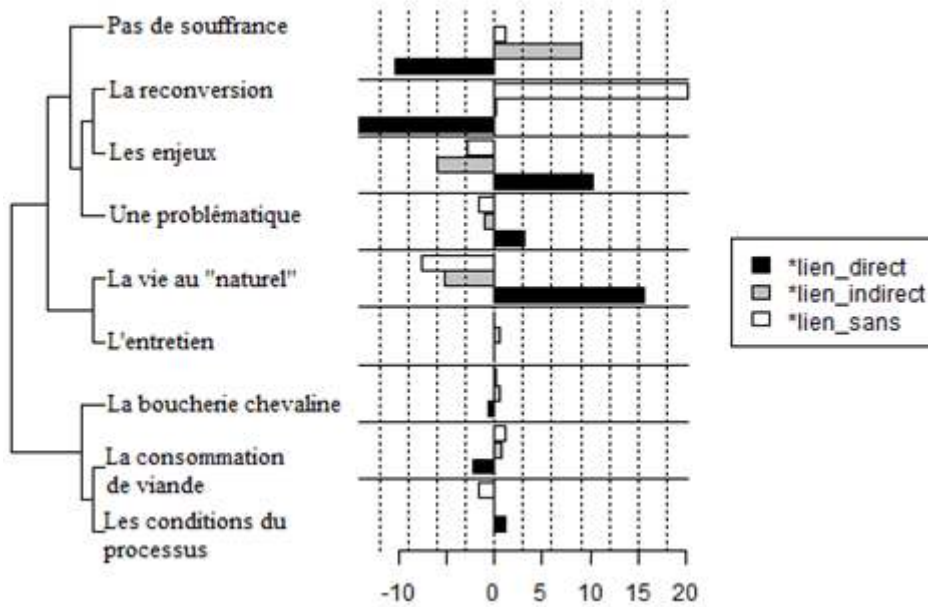
Illustration 3 – Dendrogramme. Classification du sous-corpus sortie du travail et boucherie, taille des classes et extrait des lexiques caractéristiques des classes.



Source : V. Deneux-Le Barh

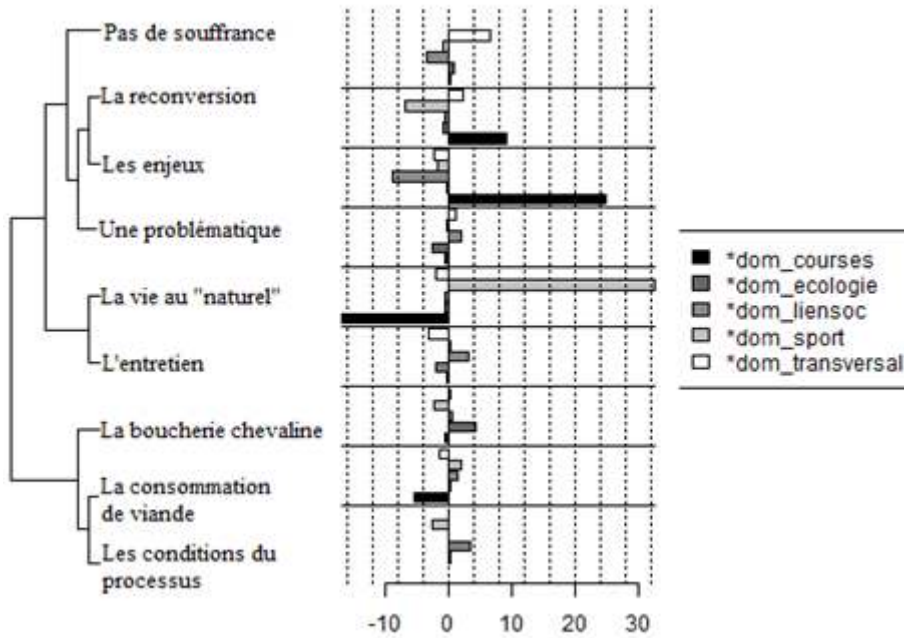
- 23 Afin d'améliorer l'interprétation des classes lexicales, on peut recourir au test statistique du chi2 par modalité de variables. Lorsque le chi2 est inférieur (positivement ou négativement) à 3,84, cela notifie que le seuil de significativité est inférieur à 0,05. Ce qui permet d'affirmer que la variable contribue statistiquement à moduler la classe à laquelle elle est associée. Ici, la variable du lien au cheval (illustration 4) et celle du domaine d'activité (illustration 5) sont retenues pour une meilleure compréhension du dendrogramme.

Illustration 4 – Test statistique du chi2 sur la variable du lien



Source : V. Deneux-Le Barh

Illustration 5 – Test statistique du chi2 sur la variable du domaine d'activité



Source : V. Deneux-Le Barh

24 Le critère du lien aux chevaux répartit les professionnels en trois catégories : ceux qui travaillent au quotidien avec leurs propres chevaux (lien direct) ; ceux qui travaillent au quotidien avec des chevaux, mais qui ne sont pas les leurs à l'instar des vétérinaires

ou maréchaux ferrants (lien indirect) ; enfin, ceux ne travaillant pas directement avec les chevaux tels que les institutionnels (sans lien).

Les discours et les pratiques des professionnels quant à la retraite et la fin de vie de leurs chevaux

- 25 La mise à la retraite des chevaux est une problématique majeure pour le secteur équin, quel que soit le domaine d'activité (illustration 5) et le devenir des animaux à la sortie du travail dépend de la reconnaissance qui leur est accordée dans le travail. L'enjeu est plus prégnant pour les professionnels en lien direct avec les animaux (illustration 4). Lorsqu'ils ont beaucoup de chevaux, par exemple les centres équestres, l'impossibilité de tous les garder du fait des coûts financiers inhérents est énoncée.

lien_direct *dom_sport

Ça, c'est la bête noire de l'homme de cheval, c'est sûr parce que financièrement dans un club, on ne peut pas garder les chevaux ; ça coûte cher de nourrir un cheval.

**lien_sans *dom_transversal*

Le problème, c'est qu'ils vivent quand même 10 ans après avoir arrêté de travailler (...) il produit plus rien, il ramène plus d'argent et il coûte de l'argent.

- 26 En 2015, l'OESC a estimé le coût financier généré par une année de baisse du nombre de chevaux abattus (Dornier, 2015). Lorsque le nombre d'abattages diminue de 17 %, le coût de la retraite des équidés est évalué à 325 millions d'euros, réparti sur onze ans (durée moyenne de la retraite d'un équidé) à charge pour le secteur équin. Les professionnels sont tiraillés entre assurer une *retraite bien méritée* à leurs animaux et les impératifs économiques liés au coût de celle-ci.

Les tensions de l'engagement moral des professionnels auprès de leurs animaux

L'esprit du don

- 27 Comme dans d'autres systèmes d'élevage, les professionnels ont à cœur d'assurer une sortie du travail digne et reconnaissante de l'engagement de leurs animaux dans le travail (Porcher, 2002).

**lien_sans *dom_course*

Alors, la fin de vie effectivement c'est un thème un peu délicat parce que quand on a un cheval qui a fait une belle carrière de course, on n'a pas envie qu'il aille à l'abattoir, y a une espèce de forme de reconnaissance.

**lien_direct *dom_ecologie*

Mes chevaux de travail, je les garde, j'assume leur retraite. Je pars du principe qu'ils ont gagné ma croûte pendant qu'ils étaient capables de bosser, donc c'est à moi de gérer derrière.

- 28 Porcher (2002) mobilise le concept du don maussien et les sociabilités primaires et secondaires de Caillé pour montrer l'implication affective réciproque des humains et des animaux dans leurs relations de vie et de travail. L'affectivité est au cœur de la sociabilité primaire des deux espèces ; au don que les animaux font aux humains en s'investissant dans le travail, ceux-ci s'engagent en retour à leur assurer protection et soins. « *Cela constitue alors un devoir moral envers soi-même, i.e une déontologie par rapport au métier et un engagement envers l'animal* » (Porcher, 2002, p. 254). L'apport de Porcher

réside dans la tension déontique qui résulte de l'engagement moral des professionnels envers leurs animaux et les contraintes économiques inhérentes à leurs activités.

- 29 Si cet engagement est commun à l'ensemble des groupes professionnels du secteur équin, les enjeux marquent plus le segment des sports hippiques (illustration 5) qui influence les classes « les enjeux » et « la reconversion » du dendrogramme. Cela est à lire en regard à la thématique de la boucherie. Les campagnes anti-hippophagiques blâment le monde des courses parce qu'il envoie des chevaux, ayant atteint l'âge limite de course ou trop peu compétitifs, à l'abattoir. En effet, en 2017, 46 % des chevaux partis à l'abattoir provenaient du secteur hippique principalement du trot (Interbev, 2018). La thématique est sensible dans ce milieu : sur les 25 enquêtés du secteur hippique, un seul m'a confié emmener des chevaux à l'abattoir. La majorité d'entre eux sont des entraîneurs et ne sont pas forcément propriétaires des chevaux. La responsabilité de la mise à la retraite et de la fin de vie est alors déléguée au propriétaire ou au marchand de chevaux pour le secteur des sports et loisirs.

**lien_direct *dom_course*

Le propriétaire fait ce qu'il veut de son cheval, mais dans le meilleur des cas, on essaie de les vendre dans des endroits où ils ont une bonne fin de vie.

**lien_direct *dom_sport*

À partir du moment où on accepte de louer un cheval, il faut accepter que le marchand en tire bénéfice jusqu'à la fin. On ne peut pas se récrier contre le marchand qui l'emmène peut-être à la boucherie ou pas. Sinon on les achète et on les place, on peut pas avoir deux discours.

- 30 Cependant, soucieux des critiques, le secteur hippique soutient des associations en charge de la reconversion des chevaux de course.

**lien_sans *dom_course*

Sur la retraite, en tout cas dans les chevaux de course, c'est un sujet d'actualité et y a plein d'associations qui travaillent à 200 % là-dessus, et qui prouvent que la reconversion dans les chevaux de sports ou des chevaux de loisir marchent bien pour les chevaux de course, donc ça, c'est une bonne chose.

- 31 Comme dans le cas des éleveurs étudiés par Porcher (2002), ceux qui travaillent avec des chevaux expriment leurs relations avec eux en termes d'engagement et non en termes de contrat, car ces relations relèvent moins du droit que des liens affectifs qui soutiennent les rapports de travail. De la même manière, la question du « statut » du cheval ne se pose pas pour eux.

Statut animal de rente ou animal de compagnie, là n'est pas la question

- 32 Bien que des questions aient été posées aux enquêtés sur le contexte socioéconomique de leurs relations aux chevaux, le statut juridique du cheval n'apparaît pas dans les préoccupations des interviewés. Les termes « compagnie » et « statut » sont recensés par le logiciel Iramuteq (le terme « rente » ne l'est pas), mais ils n'atteignent pas le seuil de significativité, d'où leur absence dans le dendrogramme. Le discours des professionnels s'inscrit dans le réel du travail en une continuelle série d'interactions, d'ordre négocié et surtout d'affinités. C'est pourquoi, comme pour d'autres secteurs d'élevage étudiés, l'envoi d'un animal de réforme à l'abattoir ne va pas de soi (Porcher, 2020). Néanmoins, face à la réalité des rationalités économiques, ce qui importe aux professionnels, c'est d'assurer de bonnes conditions de sortie du travail à leurs chevaux, fussent-elles passées par l'abattoir. L'évolution de la sensibilité de la société quant aux animaux et la massification de l'équitation conduisent des associations de

protection animale ainsi que les associations animalistes à militer pour que le cheval obtienne le statut d'animal de compagnie (Digard, 2008). Pour celles-ci, le non-envoi des chevaux à l'abattoir serait une garantie du respect que les professionnels doivent avoir envers leurs animaux et une reconnaissance des liens affectifs qui existent entre eux. L'opposition entre professionnels et animalistes se joue notamment sur le point du sens moral de nos relations aux animaux. Les entretiens montrent, au contraire, qu'il n'y a pas de contradiction pour les professionnels, entre le développement de liens affectifs forts avec leurs chevaux, leur moralité en acte vis-à-vis d'eux, la reconnaissance de l'engagement de ces derniers dans le travail, et le fait de devoir parfois les envoyer à l'abattoir.

Les pratiques des professionnels quant à la sortie du travail de leurs animaux

Les stratégies de réforme

- 33 L'envoi de chevaux à l'abattoir est reconnu et accepté. Ceux qui l'évoquent le plus librement ont souvent des liens indirects ou aucun lien avec les équidés (illustration 4) ; ils travaillent généralement dans les institutions. Pour les autres, il y a une distinction entre les chevaux qui œuvrent avec les humains et l'élevage de chevaux à destination bouchère.

**lien_direct *dom_sport*

Je vois pas pourquoi on mangerait les vaches et pas les chevaux, ou les moutons, ou les cochons et pas les chevaux. Par contre, un cheval qui a été travaillé (...) je trouve que c'est un peu dur. Parce que là, c'est pas des chevaux qu'ont été élevés pour ça au départ, le but c'était pas ça.

- 34 Au-delà de la spécificité chevaline, les enquêtés font état de l'importance du respect des animaux dans les conditions de transport et d'abattage.

**lien_indirect *dom_transversal*

Après, c'est les conditions dans lesquelles ils sont tués, transportés, tout ça, que ce soit pour les chevaux ou pour les autres animaux, c'est ça qui me dérange.

- 35 Le lexique de la classe « la boucherie chevaline » du dendrogramme présente la sémantique utilisée depuis les années 1950 où l'un des arguments de l'hippophagie est de sauvegarder les races nationales de chevaux de trait.

**lien_direct *dom_sport*

Au départ, ça me faisait honte, après, quand on a bien réfléchi à la question, c'est peut-être ce qui a sauvé beaucoup de races et beaucoup d'origines de chevaux ; grâce à la boucherie, on a gardé des chevaux.

- 36 Malgré les études évoquant la nécessité économique d'envoyer des chevaux lourds et des équidés réformés à l'abattoir, la baisse des abattages perdure et les stratégies des professionnels pour assurer une retraite à leurs chevaux se développent. L'important est alors de trouver *une bonne maison*. Quatre stratégies peuvent être recensées.

- 37 Tout d'abord, lorsque le professionnel a peu de chevaux, il tend à assurer lui-même la retraite de son partenaire. La deuxième pratique est le recours aux refuges ou aux associations, par exemple pour les services de l'état employant des chevaux, comme les Haras nationaux ou la Garde républicaine.

**lien_sans *dom_liensoc*

Donc, il est mis à la retraite, partant de là, ils sont proposés à l'adoption, je crois pour l'euro symbolique. Parfois, c'est le cavalier qui garde son cheval parce qu'il est tellement attaché, y a un tel lien fort entre les deux et si le cavalier a la possibilité en province.

- 38 Pendant longtemps, ces institutions envoyaient leurs chevaux à l'abattoir. Désormais, ils sont placés en association comme celle de Lyne Guérout pour les chevaux de la Garde républicaine ou ils sont proposés à l'adoption.
- 39 À l'instar de ce qui est se développe dans d'autres filières d'élevage, la troisième stratégie est de faire supporter au client final le coût de la retraite des animaux.⁹ Dans certains centres équestres comme la société d'équitation de Paris (12), une part de la cotisation annuelle du cavalier est dédiée au financement de la retraite de la cavalerie.
- 40 Le dernier type de pratique, le plus évoqué, est le recours aux cavaliers amateurs et de loisirs ; cela peut nécessiter d'accepter de mettre à la retraite un animal rentable afin que le nouveau propriétaire puisse profiter des savoir-faire du cheval tissant alors une relation plus forte.

Une bonne maison et une fin de vie à la hauteur du don

- 41 L'enjeu premier de la mise à la retraite est d'assurer des conditions de vie aux chevaux qui répondent aux impératifs propres à leur espèce (classe « vie au naturel » du dendrogramme). Néanmoins, mettre un cheval du jour au lendemain au pré sans attention est perçu par les professionnels comme de la maltraitance. D'autant que les vieux chevaux nécessitent des soins appropriés et de la surveillance, les interactions humain-cheval doivent donc perdurer.

**lien_direct *dom_sport*

(...) pour que nos chevaux qui ont été de bons serviteurs entre 10 et 20 ans, à peu près, ou 15 ans, puissent retrouver une retraite bien méritée. Mais pas en les abandonnant au fond d'un pré en disant « tiens, on va le rendre heureux ! Va je te mets au fin fond d'un pré » non parce que là, il meurt, parce que du jour au lendemain vous lui enlevez tout son univers.

- 42 Plusieurs professionnels disent pratiquer des mises à la retraite progressive jusqu'à ce que le cheval émette des signes de désintérêt pour le travail. D'autres indiquent avoir remis au travail des chevaux qui, selon eux, *déprimaient*.
- 43 La sortie du travail des animaux suscite des innovations. Sur ce point, le secteur équin semble être en avance sur les autres, car un système de maisons de retraite et de soins gériatriques se développe malgré les incertitudes à long terme de leur fiabilité économique. Pour autant, le nombre d'abandons augmente constamment et semble très majoritairement le fait de particuliers.¹⁰ En 2017, l'OESC recense 6 000 équidés donnés *contre bons soins* dont 35 % avaient plus de 16 ans. La maltraitance par négligence est une inquiétude pour les professionnels qui espèrent trouver la *bonne maison*, mais qui n'ont jamais l'assurance que tout se passera bien pour leurs animaux. Cette crainte de la maltraitance peut légitimer un discours sur l'envoi de chevaux à la boucherie. Celle-ci prend alors le sens d'euthanasie : éviter la souffrance. Il ne s'agit pas de valoriser une viande. En ce sens, l'envoi à l'abattoir découle d'un arrangement moral des professionnels structuré par « un ordre logique du "moindre mal" » comme le remarque Mouret (2014, p. 84) en référence à Boltanski. Ce mal nécessaire apparaît également dans la justification des euthanasies pratiquées dans les refuges animaliers (Michalon, 2013).
- 44 Le second enjeu est de veiller à ce que l'animal ne souffre pas. La classe « pas de souffrance » du dendrogramme est marquée par le discours des vétérinaires

(lien_indirect, illustration 4 ; dom_transversal, illustration 5). Au-delà des logiques de soins à apporter aux vieux chevaux, la question de mettre fin rapidement à leurs souffrances fait consensus.

*lien_indirect *dom_transversal

En fin de vie quand ils n'arrivent plus à se lever, en général, on demande l'autorisation d'euthanasier, pour pas qu'ils meurent étalés par terre en attendant que ça arrive (...) dans ce cas-là il vaut mieux abrégé sa vie que de le voir mourir en 2-3 jours, en décubitus, tout plein de plaies, d'escarres et dans un état lamentable.

Quand la retraite et la fin de vie des chevaux mettent celles des humains en abîme

- 45 Comme l'a montré Nadia Veyrié (2019), le deuil d'un animal familier fait l'objet d'un rejet social. Pour autant, son analyse des cimetières animaliers d'Asnières et de Caen et des micro-rites funéraires qui s'y pratiquent met au jour la porosité de la mort et du deuil entre humains et animaux. Dans les entretiens que j'ai menés, l'évocation de l'euthanasie du cheval a parfois été mise en écho avec celle de l'humain.

*lien_sans *dom_liensoc

L'idéal serait que chez les chevaux comme chez les hommes, qu'on puisse mettre fin à leur vie d'une manière radicale et indolore à partir du moment où il serait dans la souffrance mentale ou physique.

*lien_direct *dom_courses

Y a des moyens de les euthanasier sans qu'ils souffrent, puis c'est immédiat. J'ai déjà assisté, moi, des chevaux là, prêts à mourir, enfin qui sont au lit, qui sont, c'est fini, ils ont 30 ans [...].

*lien_direct *dom_sport

C'est dommage que pour l'homme, l'euthanasie n'existe pas, parce que c'est quand même le pire du pire d'être en très, très mauvaise santé et de se voir partir comme ça. Donc pour moi, forcément l'euthanasie chez un cheval, à partir du moment où y a un gros, gros problème, c'est obligé, c'est même pas à réfléchir.

- 46 Le discours des enquêtés met au jour la centralité de l'affectivité dans la relation et en quoi la sortie du travail de leurs animaux peut faire écho à la leur. Les relations de travail créent une forte proximité entre les individus ; dès lors qu'il soit humain ou équin, le collaborateur est avant tout l'autre. L'autre qui participe à la construction du moi. En ce sens, la dialectique de l'altérité (la *mêmeté* et l'empathie) est un éveil à sa propre humanité, car « la reconnaissance de l'État mental d'Autrui permet d'opérer une inférence identificatoire qui pose la question du semblable et qui définit le processus psychique humain » (do Céu Alves, Bourdet-Loubère, 2016, p. 126). Quand les professionnels expliquent qu'il faut mettre les chevaux à la retraite progressivement afin qu'ils *ne dépriment* pas et qu'il est important de maintenir du lien, cela renvoie sans doute à la gestion de la retraite humaine qui pour certains peut être source d'une grande violence du fait de la perte d'une temporalité rythmée par le travail et surtout la perte de l'utilité (Helson, 2010 ; Talpin, 2017). Il semble que l'inférence identificatoire soit encore plus marquée lorsque la question de la fin de vie est abordée. L'injonction de l'hédonisme, dans les sociétés néolibérales postmodernes, confisque la question la mort (do Céu Alves, Bourdet-Loubère, 2016), du moins la cache. Du fait que les animaux domestiques vivent moins longtemps que nous, vivre avec eux, nous obligent à être confrontés de manière plus ou moins récurrente à leur mort et donc de comprendre que « l'autre s'il est actuellement, n'a pas vocation à être toujours » (Chabert, 2016, p. 40). C'est également faire l'expérience que la *belle mort* est exceptionnelle et que la *bonne*

mort peut passer par l'euthanasie ou l'abattage. En cela, la fin de vie des chevaux et plus largement d'animaux familiers est l'expérience d'un *memento mori*, souviens-toi que tu vas mourir ! L'altérité animale interroge l'identité humaine des professionnels.

Conclusion

- 47 L'objectif de cet article était de montrer qu'au-delà de données statistiques, d'appareillages juridiques ou encore d'injonctions « éthiques », la sortie du travail des équidés et leur mort sont prégnantes dans les représentations que les professionnels ont de leurs relations avec les chevaux et que leur envoi à l'abattoir n'est pas une évidence. Parce que les équidés s'engagent subjectivement dans leur travail avec les humains, il est du devoir de ces derniers de leur assurer une bonne retraite et fin de vie dût-elle passer en dernier recours par l'abattoir afin de leur épargner des formes de maltraitance. Il s'agit pour les professionnels de trouver l'équilibre entre leur affectivité pour leurs équidés – qui est la rationalité première présidant aux relations de vie et de travail entre humains et animaux – et la rationalité économique. Ce souci d'une bonne fin de vie des chevaux engendre différentes stratégies de mises en œuvre.
- 48 Bien que le cheval apparaisse souvent dans les travaux de recherche en SHS comme un animal particulier – renvoyant peut-être à un *habitus distinctif* – les questions quant à sa sortie du travail et la gestion de celle-ci renvoient à des préoccupations communes avec l'élevage, les activités cynophiles, le devenir des animaux de laboratoire, etc. Dans ces secteurs, la fin de vie et la sortie du travail des animaux deviennent des enjeux de plus en plus pris au sérieux. L'élimination pure et simple des animaux n'étant plus utiles semble une solution en recul, au profit de reconversion ou de mise à la retraite¹¹. Plus qu'une question de statut juridique de l'animal, il n'est pas déraisonnable d'y voir qu'une part grandissante de ceux qui travaillent avec des animaux critique l'injonction à la rationalité économique prônée notamment par l'industrie des productions animales.

BIBLIOGRAPHIE

BECKER Howard S., 1985, *Outsiders. Sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 247 p.

CGAAER, 2014, *Modalités pour financer le coût de l'équarrissage au sein du secteur équin*, rapport n° 14059 établi par Vardon J. et Perez E., 33 p.

CHABERT Anne-Lyse, 2016 « La mort au cœur de la vie, est-ce ainsi que les hommes meurent ? Ce que nous enseignent les débats actuels sur l'euthanasie », *Études sur la mort*, n° 150, p. 35-51.

DENEUX Vanina, 2015, *Le statut du cheval dans la politique européenne : les questions du bien-être et de la fin de vie*, mémoire de master professionnel, 74 p.

- DIGARD Jean Pierre, 2008, *Le cheval dans la tourmente des mutations sociales et culturelles au XXI^e siècle*, Conférence prononcée devant l'assemblée générale de la Fédération Nationale du cheval à l'occasion de ses 60 ans, Paris, 10 p.
- DIGARD Jean Pierre, 2007, *Une histoire du cheval. Art, techniques, société*. Arles, Actes Sud, 304 p.
- DO CÉU ALVES Maria, BOURDET-LOUBÈRE Sylvie, 2016, « Limiter les dysthanasies par la subjectivation du mourir : la mort postmoderne et la relation humanisante » *Études sur la mort*, n° 150, p. 125-134.
- DORNIER Xavier, 2019, *Combien d'équidés en France ?* IFCE, OESC, note de juillet 2019, 4 p.
- DORNIER Xavier, 2015, « Fin de vie : les tendances en termes de pratiques et leurs impacts économiques », *8^e journée du Réseau Économique de la Filière Équine*, 23 avril 2015.
- FRANCEAGRIMER, 2015, « La production de viande chevaline en France de 1950 à aujourd'hui », *Les synthèses de FranceAgrimer*, n° 20, 12 p.
- HELSON Christian, 2010, « Âge subjectif, anticipation et sentiment d'utilité lors du passage vers la retraite », *Le journal des psychologues*, n° 282, p. 28-32.
- HEYDEMANN Pascale, 2019, *La viande chevaline en France*, IFCE, OESC, note de novembre 2019, 6 p.
- IFCE, 2019, *Annuaire ECUS. Bilan statistique de la filière équine française, données 2018/2019*, Le Pin au Haras.
- INTERBEV, 2018, *L'essentiel de la filière équine française*, 17 p.
- LETEUX Sylvain, 2005, « L'hippophagie en France. La difficile acceptation d'une viande honteuse », *Terrains et travaux*, n° 9, p. 143-158.
- LIZET Bernadette, 2010, « Le cheval français en morceaux. Statut de l'animal, statut de sa viande », *Anthropozoologica*, n° 45, p. 137-148.
- MARTY Emmanuel, MARCHAND Pierre, RATINAUD Pierre, 2013, « Les médias et l'opinion : éléments théoriques et méthodologiques pour une analyse du débat sur l'identité nationale », *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 117 (1), p. 46-60.
- MICHALON Jérôme, 2013, « Fabriquer l'animal de compagnie ? Ethnographie d'un refuge SPA », *Sociologie*, 2013|2, vol. 4, p. 47-66.
- MOURET Sébastien, 2014, « L'euthanasie des animaux d'élevage : un arrangement moral », *Études sur la mort*, n° 145, p. 83-95.
- POPLIN François, 1992, « Le cheval, viande honteuse », *Ethnozootecnie*, n° 48, p. 23-34.
- PORCHER Jocelyne, 2020, « Les alternatives aux abattoirs industriels », *Études*, n° 4268, p. 31-39.
- PORCHER Jocelyne, 2017, « Animal work » in Kalof Linda (ed.), *The Oxford handbook of animals studies*, New York, Oxford University press, p. 302-316.
- PORCHER Jocelyne, 2014, « The work of animals: a challenge for the social sciences », *Humanimalia*, vol. 6, n° 1, 9 p.
- PORCHER Jocelyne, 2002, « L'esprit du don : archaïsme ou modernité de l'élevage ? Éléments pour une réflexion sur la place des animaux d'élevage dans le lien social », *Revue du MAUSS*, n° 20, p. 245-262.
- PORCHER Jocelyne, ESTEBANEZ Jean (ed.), 2019 *Animal labor. A new perspective on human-animal relations*. Transcript Verlag, 200 p.

RATINAUD Pierre, MARCHAND Pierre, 2015, « Des mondes lexicaux aux représentations sociales. Une première approche des thématiques dans les débats à l'Assemblée nationale (1998-2014) », *Mots. Les langages du politique*, n° 108, p. 57-77.

RÉGNIER Patrice, HÉAS Stéphane, 2020, « Prolégomènes à une analyse des points de vue antispécistes et véganes », *L'homme et la société*, n° 210, p. 137-164.

ROCHE Daniel, 2015, *Histoire de la culture équestre XVI^e-XIX^e siècle. Tome 3 : connaissance et passion*. Paris, Fayard, 496 p.

TALPIN Jean-Marc, « La retraite ou la négativité du travail », *Nouvelle revue de psychologie*, n° 23, p. 83-95.

TRAÏNI Christophe, 2011, *La cause animale. 1820-1980, essai de sociologie historique*, Paris, PUF, 2011, 234 p.

VEYRIÉ Nadia, 2019, « Cimetières pour les animaux de compagnie et micro-rites funéraires. Quelles frontières entre humains et animaux ? », *L'Homme & la Société*, n° 210, p. 85-105.

WORLD HORSE WELFARE, EUROGROUP FOR ANIMALS, 2015, *Removing the Blinkers: the Health and Welfare of European Equidae in 2015*, Bruxelles, 122 p.

Sitographie

1. <https://www.youtube.com/watch?v=w5WemT42h0Q>, consulté le 04/09/2020.
2. <http://www.jenemangepasdecheval.com/30-ans-de-combat/>, consulté le 04/09/2020.
3. Sondage 2005 : <https://www.ipsos.com/fr-fr/les-animaux-preferes-des-francais>, consulté le 04/09/2020.
- Sondage 2017 : <https://www.bva-group.com/sondages/francais-nature-animaux-2/>, consulté le 04/09/2020.
4. <http://www.jenemangepasdecheval.com/la-plus-noble-conquete-de-lhomme-ne-doit-plus-finir-dans-une-assiette/>, consulté le 04/09/2020.
5. <https://www.ifce.fr/ifce/connaissances/statistiques-et-donnees/>, consulté le 04/09/2020.
6. <https://eur-lex.europa.eu/>, consulté le 04/09/2020.
7. <https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/fin-de-vie/mort/>, consulté le 04/09/2020.
8. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2361.asp>, consulté le 04/09/2020.
- <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1191.asp>, consulté le 04/09/2020.
- http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b0828_proposition-loi, consulté le 04/09/2020.
9. <https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190309516.html>, consulté le 04/09/2020.
10. <https://www.ifce.fr/document/tarifs-equarrissage/>, consulté le 04/09/2020.
11. <https://www.horsia.fr/tarifs>, consulté le 04/09/2020.
12. <https://www.equitation-paris.com/equidepart>, consulté le 04/09/2020.

NOTES

1. Chaque numéro mis entre parenthèses correspond à une référence sitographique située après la bibliographie.
 2. Dans les mêmes conditions, les vétérinaires des pays d'Europe du Nord peuvent euthanasier les animaux sur simple demande du propriétaire (WHW, EFA, 2015).
 3. En tant qu'animal de rente, les chevaux doivent être soignés par une pharmacopée qui leur permet d'entrer dans la chaîne alimentaire. Or, leurs diverses activités font qu'ils peuvent être atteints de pathologies nécessitant d'autres médicaments. C'est pourquoi un règlement européen liste les molécules pharmaceutiques dont le recours interdit l'envoi des équidés à l'abattoir.
 4. Le SIRE estime qu'un cheval peut changer 4 à 5 fois de propriétaires au cours de sa vie.
 5. Chiffre obtenu sur demande à l'OESC en décembre 2020.
 6. Cette présentation est aujourd'hui absente du site web d'Horsia.
 7. Chiffres obtenus sur demande à Horsia en juin 2019.
 8. Les citations présentées sont caractérisées et contextualisées par leur variable « domaine » et « lien ».
 9. Par exemple, la société Poule House, dont le slogan est « L'œuf qui ne tue pas la poule », augmente le prix des œufs afin d'assurer une retraite aux poules pondeuses lorsque celles-ci deviennent moins productives.
 10. Information obtenue lors d'une discussion informelle avec un membre de la ligue française de protection du cheval lors des Assises de la filière équine en novembre 2019 à Angers.
 11. C'est dans cette perspective, que le projet de recherche EXIT (Sortie des animaux du travail et santé), financé par le métaprogramme SANBA de l'INRAE, a débuté en 2021. Ce projet repose sur une approche interdisciplinaire (sociologie, économie, éthologie, sciences vétérinaires) et comparative avec l'étude de quatre cas d'espèce : chevaux, poules pondeuses, ruminants laitiers, animaux de laboratoire. Les objectifs du projet sont de comprendre les enjeux, les conditions et les conséquences relatifs à la sortie des animaux du travail.
-

RÉSUMÉS

Sur la scène médiatique et politique, se joue actuellement la pluralité des statuts juridiques des animaux. Les diverses injonctions qui en découlent, ont-elles un impact sur les représentations et les pratiques de ceux qui travaillent quotidiennement avec les animaux ? À partir du cas des chevaux, l'article présente, pour la France, la diversité et la complexité de la gestion de leur sortie du travail et de leur fin de vie. Adossé à la théorie du don, l'objectif est de montrer que les appareillages juridiques et médiatiques rendent compte d'une représentation morale de la relation aux animaux qui ne correspond pas forcément à celles des professionnels ni à leurs engagements réels auprès de leurs chevaux. À partir de l'analyse lexicométrique d'un corpus de cent huit entretiens de professionnels du secteur équin, l'article expose les représentations et les stratégies que les professionnels utilisent et comment ceux-ci ont à cœur d'assurer une sortie du travail et une fin de vie dignes et reconnaissantes de l'engagement de leurs animaux dans le travail.

On the media and political arena, the plurality of legal status of animals is currently being played out. Do the various injunctions that result from this have an impact on the representations and

practices of those who work with animals on a daily basis? Based on the case of equidae, the article presents, for France, the diversity and complexity of the management of their exit from work and their end of life. Backed by the theory of gift, the aim of the project is to show that the legal and media systems reflect a moral representation of the relationship with animals which does not necessarily correspond to that of professionals or to their real commitments to their horses. Based on the lexicometric analysis of the corpus of 108 interviews of equine sector professionals, the article sets out the representations and strategies that professionals use and how they are committed to ensuring a dignified and grateful exit from work and end of life for their animals' commitment to their work.

INDEX

Keywords : horse, retirement, death, representation, practice, lexicometry

Mots-clés : cheval, retraite, mort, représentation, pratique, lexicométrie

AUTEUR

VANINA DENEUX-LE BARH

UMR Innovation, INRA, CIRAD,
Université Paul Valéry Montpellier III
IFCE, Pôle DIR
vanina.deneux@inrae.fr